

Communiqué de presse
16 février 2015

**« Bien vieillir » en Haute-Marne :
signature de convention entre le Département et la Carsat Nord-Est**

Vendredi 13 février, en présence d'Hubert Attenont, Président de la Carsat Nord-Est ; Bruno Sido, Président du conseil général de la Haute-Marne et Albert Lautman, Directeur de la CARSAT Nord-Est ont signé une convention afin de renforcer leur coopération dans l'intérêt des bénéficiaires, pour une information plus claire, ainsi qu'une bonne gestion du service public, plus réactif.

Le conseil général

Lorsqu'on interroge les Françaises et les Français, on constate qu'ils veulent vieillir chez eux le plus longtemps possible. Ainsi, permettre aux plus fragiles de vivre à domicile dans de bonnes conditions constitue un enjeu fondamental.

Le Département, pivot des solidarités territoriales, consacre chaque année près de 85 M€ aux affaires sociales, dont 9 M€ pour le maintien à domicile à travers l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA). C'est le budget le plus important de la collectivité, il représente plus de la moitié du budget de fonctionnement.

La Carsat

La Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) est connue et reconnue comme un organisme de Sécurité sociale à compétence régionale. Structure de droit privé exerçant une mission de service public, elle intervient auprès des salariés, des retraités et des entreprises de la région, au titre de la retraite, de l'action sociale et de la gestion des risques professionnels. Elle assure ses missions sous l'égide de deux caisses de tutelle : la Caisse nationale d'assurance vieillesse et la Caisse nationale d'assurance maladie.

Objet de la convention

Il s'agit d'une convention-cadre sur les axes de travail et de deux conventions détaillées : une première sur l'échange de données administratives, et une seconde sur la prise en charge de personnes âgées fragiles.

La première convention est relative à l'échange de données administratives : il s'agit d'identifier les personnes bénéficiant à la fois d'une aide du Département et de la CARSAT pour éviter les doubles financements et optimiser la gestion du service public. En effet, il n'est pas possible de cumuler certaines aides : d'une part, c'est le cas de l'APA, versée par le Département, et du Plan d'aide personnalisée (PAP), versé par la CARSAT, et d'autre part, c'est le cas de la Prestation de compensation de handicap (PCH), versée par le Département, et de la Majoration tierce personne (pension d'invalidité), attribuée par la CARSAT.

La seconde convention concerne les personnes âgées isolées qui ne sont pas en capacité de faire les démarches administratives, avec des ressources inférieures à 1 423 € pour une personne seule, ou à 1 921 € pour un couple. Elle permet au Département et à la CARSAT de travailler ensemble pour simplifier et accélérer les demandes d'aide concernant les mêmes personnes qui leur sont adressées.

Ainsi l'accompagnement des personnes âgées sera renforcé et amélioré.

Contacts presse

Karl Terrollion
Directeur de cabinet
Conseil général de la Haute-Marne
03 2532 88 02
karl.terrollion@haute-marne.fr

Marie-Christine Rolle
Chargée de communication
Carsat Nord-Est
03 83 34 15 74
marie-christine.rolle@carsat-nordest.fr